

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 13 avril 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement des élèves officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes

NOR : DEVK1209604A

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 13 avril 2012, le nombre de places offertes au titre de l'année 2012 aux concours pour le recrutement des élèves officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes est ainsi fixé :

- pour le concours sur épreuves ouvert aux candidats titulaires d'une licence et âgés de vingt-six ans au plus au 1^{er} janvier 2012, aux termes des dispositions des articles 4 (1^o) et 33 du décret du 12 septembre 2008 : 1 place ;
- pour le concours sur épreuves ouvert aux candidats officiers mariniers et aux fonctionnaires qui réunissent les conditions exigées par les dispositions de l'article 4 (2^o) du décret du 12 septembre 2008 : 3 places.